



# La crise du nettoyage est-elle le révélateur de l'effondrement de notre société ?

## Comment réagir ?

Section RENAULT

N° 205 9 mai 2022

CR SM-TE de la Commission Santé Sécurité Conditions du Travail (CSSCT)  
de l'Établissement de Guyancourt

**Les salariés de PEI chargés du nettoyage se sont manifestés auprès des salariés de Guyancourt en distribuant des tracts au Technocentre et en proposant aux salariés de Renault de signer une pétition en soutien de leur grève commencée le 3 mai.**

### Rappel des faits :

1) Par Flash Info du 14 avril à 17h43, la Direction des Etablissements Ile de France (DEIF) annonce brutalement et sans information préalable du CSE de Guyancourt tenu le matin même, la mise en veille les vendredis des sites du Technocentre et du Connect (à partir du vendredi 22 avril), ceci : « Afin d'adapter les frais de fonctionnement des installations à la baisse de fréquentation des sites et au contexte économique, les zones tertiaires de certains bâtiments du site du Technocentre seront mises en veille les vendredis ». Dans son tract N°203 du 19 avril, le SM-TE avait dénoncé la maltraitance et la marginalisation des plus de 2000 « présent-travailleurs » sur le site le vendredi.

Parmi les autres conséquences de cette décision de mise en veille, Renault a décidé de réduire les prestations des services aux résidents. La société PEI qui a en charge le nettoyage du site en est directement victime, et par ricochet, fait supporter cette décision à ses propres salariés, ce qui se traduit pour eux par une perte substantielle de leurs rémunérations. Il est utile de rappeler que les « héros » du nettoyage magnifiés lors de la crise covid, sont rémunérés au SMIC et souvent à temps partiel.

Ouvrons les yeux : **les « plans d'économies » ne portent pas majoritairement sur l'électricité ou le chauffage, mais bien sur les moyens d'existence d'hommes et de femmes, en commençant par les plus modestes.**

2) Par tracts des 3 et 4 mai, les salariés de PEI alertent les « Renault » de leur situation et de leur décision de se mettre en grève. Une pétition est proposée à la signature aux « Renault » en soutien de leur action. Ce qu'ont fait des membres du SM-TE.

3) Le 5 mai à 9h30, la CSSCT de Guyancourt est réunie en urgence en séance extraordinaire par convocation envoyée le 4 mai à 16h00, avec comme seul point à son ordre du jour : « Point sur la prestation de nettoyage ».

La réunion de la CSSCT a été justifiée par la Direction parce que le nettoyage n'est plus assuré à la suite d'un mouvement du prestataire PEI et en convenant que la mise en veille du Technocentre : « a eu un impact sur l'activité de nettoyage notamment ». Mais ne voulant traiter que les conséquences et non la cause, la Direction a annoncé : « réfléchir à différentes actions pour maintenir la propreté sur ce site ».

#### Composition de la CSSCT de Guyancourt :

La Direction  
Le Sce Prévention Santé sécurité  
Les Médecins du Travail  
L'Inspection du Travail  
L'Assurance maladie  
Huit Représentants des commissions de Proximités (4 CFDT, 4 CFE-CGC)  
Un Représentant du CSE (CFDT)  
Deux Représentants syndicaux (1 SUD, 1 SM-TE)

Le représentant syndical du SM-TE dans la CSSCT n'a pas manqué de rappeler que lorsqu'il y a un accident mortel, la CSSCT est réunie dans l'urgence pour l'analyse de l'arbre des causes. Il a revendiqué que dans la situation posée par le nettoyage, la cause (mise en veille des bâtiments), ne soit pas éludée. **Ce qui pointe la responsabilité directe de Renault dans la situation qu'elle déplore mais qu'elle a créée.**

La Direction a répondu que la CSSCT n'a pas été réunie pour expliquer la situation au plan social mais pour « remplir nos obligations sanitaires » disant que les Services Achats (APO) et les Services généraux (DISG) sont en contact avec la Direction de PEI. « Tout sera fait au plan légal pour que les résidents puissent bénéficier du niveau de propreté requis ».

Le SM-TE a demandé que la CSSCT soit réunie prochainement pour faire le point de la situation. Cette demande a été déclinée par la Direction au motif que le sujet de fond (le mouvement social) est hors des sujets traités par la CSSCT. Pourtant, ne doit-on pas rechercher l'origine des causes en toutes choses ?

#### 4) Le Flash Info-Vie Pratique du 5 mai à 11h10 avec le titre « Perturbations au Technocentre », communique :

*<< En raison d'un mouvement social des équipes PEI en charge du nettoyage du site du Technocentre ces jours-ci, quelques perturbations sont constatées sur le site au niveau de l'accueil visiteurs de l'Avancée, des restaurants mais également dans une partie des sanitaires avec le retrait de consommables.*

*Nous sommes conscients des désagréments que ces perturbations peuvent engendrer et espérons pouvoir aboutir rapidement à une situation maîtrisée >>.*

### **Analyses du SM-TE :**

Il est clair que la responsabilité de Renault, donneur d'ordre, est déterminante dans la situation.

Ce serait dénaturer la CSSCT que de la déposséder de l'analyse des causes d'un problème (ici de propreté et d'hygiène), comme cela est fait lorsque survient un accident. La CSSCT, qui est l'expression des salariés en matière d'hygiène et de conditions de travail, est légitime à travers ses représentants à faire l'analyse des causes d'une situation. Ce n'est pas parce que les CHSCT (avec de réels pouvoirs) ont été remplacé en CSSCT par les ordonnances Macron de 2017, qu'elle doit simplement servir à la Direction de s'octroyer des *satisfecit* d'avoir « informé » l'instance sans chercher à tirer le meilleur parti de ce que ses membres peuvent exprimer.

La communication de Renault du 5 mai parlant de « *situation à maîtriser* » en parlant des personnes que ses décisions conduisent au chômage est particulièrement choquante. Quels moyens « légaux » la Direction va-t-elle utiliser pour régler les « *désagréments* » et revenir « *à une situation maîtrisée* » ?

Il y a à craindre que Renault fasse jouer la concurrence et attribue le contrat de nettoyage à une société encore moins regardante que PEI, surtout dans le contexte de la vente du Technocentre à un bailleur. Dans le respect du *Droit* et au nom de la *Finance* dira Renault.

Le *Droit* ne doit pas être utilisé pour donner un cadre légal à des décisions créatrices de souffrances. Le *Droit* doit servir à protéger les plus faibles. Le contraire serait une *dénaturation*. Banalité du mal ? (Hannah Arendt).

La *Finance* ne doit pas être au service d'elle-même, mais être au service des personnes et des entreprises. La *Finance* doit les servir et pas les asservir. Le contraire serait une *corruption*.

**Avec l'accélération de la mondialisation où tout s'achète, même nos corps, même nos âmes, nous allons au-devant de grandes difficultés et de grandes misères. Après le secteur du nettoyage, à qui le tour ? Comment ne pas être solidaires des salariés de PEI ?**

C'est quoi la vraie richesse ? Le compte en banque des multinationales ou le travail et les relations humaines ?

*<< Si la richesse vient à manquer, si les milliards des banques et des plus riches ne sont plus que du vent dissimulé dans des paradis fiscaux, alors peut-être que le temps des chemises françaises fabriquées en Chine pour un euro est-il révolu, celui des pots de yaourt fabriqués à 3000 km appartient-il au passé. Peut-être est-il temps de rendre le fonctionnement de nos sociétés, de nos économies plus simples, moins fou, plus juste, plus décent >>.*

Tiré du film « Alice et le Maire », Nicolas Pariser, 2019

### **Comment réagir ?**

Il s'agit de se souvenir que **le syndicat professionnel est l'institution dédiée aux questions du travail et de sa représentation**. En cette période de grave crise, économique, financière, humaine, intellectuelle et morale, nous invitons tous les salariés à se regrouper dans les syndicats qui sont là à leur disposition. Un critère de discernement : choisir ceux qui ne sont pas financés par les entreprises ni par les institutions politiques. **Conditions remplies par le SM-TE**. Il y a tout à reconstruire sur les décombres. N'hésitez pas !

### **Vous appréciez le travail du syndicat SM-TE ? Rejoignez-le par votre adhésion.**

*L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié*

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an